

1966, suivie d'un certain ralentissement durant les cinq années suivantes. Les exportations de produits finis ont accusé des taux d'augmentation beaucoup plus élevés que ceux des matières brutes et des demi-produits, et les exportations vers les États-Unis ont augmenté plus rapidement que celles vers les autres pays. Les exportations canadiennes par section et par degré de fabrication, pour certaines années entre 1956 et 1973, sont présentées au tableau 18.29; les taux annuels moyens pour les principales catégories figurent au tableau 18.31.

Importations. L'augmentation des importations, établie à 8.4%, a été moins prononcée que celle des exportations au cours de la même période, c'est-à-dire entre 1956 et 1973, et elle a été interrompue durant la seconde moitié des années 50 et en 1970. L'accélération marquée de l'augmentation de 1961 à 1966 a été suivie d'une progression modérée de 1966 à 1971. La valeur des importations est présentée au tableau 18.30 et les taux de croissance au tableau 18.31.

Contrairement à ce qui s'est produit dans le cas du commerce d'exportation, l'accroissement du commerce d'importation avec les États-Unis a été de pair avec celui des pays d'outre-mer. En 1973, les exportations et les importations ont atteint de nouveaux sommets, soit \$25.3 milliards et \$23.3 milliards respectivement.

18.3 Services de commerce fédéraux

Le commerce international demeure la pierre angulaire de l'économie du Canada. Cependant, il n'est pas facile d'accroître les exportations en raison de la forte concurrence qui existe entre les pays industrialisés. On ne peut assurer un commerce d'exportation fructueux qu'en alliant à la qualité du produit une production efficace et une commercialisation dynamique et intelligente, avec le concours de l'État.

Le gouvernement fédéral apporte son appui par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie et du Commerce et de la Société pour l'expansion des exportations. Le ministère aide l'industrie canadienne dans toutes les étapes du cycle commercial, depuis la recherche, la conception et le développement en passant par la production jusqu'à la commercialisation du produit fini. La Société pour l'expansion des exportations, société de la Couronne comptable au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie et du Commerce, fournit des assurances, garanties, prêts et autres services financiers aux exportateurs canadiens.

18.3.1 Ministère de l'Industrie et du Commerce

Les services ministériels intéressés au commerce international sont la Direction générale des relations générales, la Direction générale de la politique sur l'importation de certains produits, la Direction des permis d'exportation et d'importation, les Bureaux internationaux, le Service des délégués commerciaux, la Direction des projets spéciaux internationaux, la Direction du financement et de l'aide, la Direction générale de la commercialisation des grains, la Division des services de transport, la Direction des foires et missions commerciales et le Bureau des programmes (développement et expansion des exportations), qui s'occupe de l'administration du programme de développement et d'expansion des exportations.

La Direction générale des relations générales comprend la Direction de la politique commerciale générale et la Direction de la politique commerciale relative aux produits; sa fonction au sein du ministère consiste à élaborer et à mettre en œuvre les politiques du Canada en matière de commerce extérieur, principalement dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Elle s'occupe également de préparer et de mener les négociations en vue d'accords intergouvernementaux sur des produits tels que le blé, le café et le sucre.

La Direction générale de la politique sur l'importation de certains produits propose au gouvernement des mesures à prendre à la suite des recommandations de la Commission du textile et du vêtement (en ce qui a trait aux importations de textiles et de vêtements) et du Tribunal antidumping (en ce qui a trait à d'autres produits à bas prix), tout comme dans les autres cas où les importations de produits à bas prix ont porté ou menacent de porter un préjudice sérieux à la production canadienne. La Direction négocie avec d'autres gouvernements au sujet de la restriction des exportations et s'occupe de la contribution canadienne aux